



## Problème de ma retraite

-----  
Par Ditout

Bonjour,

j'ai cotisé 25 ans de retraite, j'ai déposé mon dossier pour demander ma retraite à 67 ans, puis j'ai reçu ma pension provisoire depuis 2 ans, mais mon dossier n'est toujours pas fini, malgré beaucoup de fois de contacts, aucune réponse, j'ai décidé le saisir au tribunal, j'ai des questions vous poser:

1. est ce que je peux avoir mon ASPA avec 25 ans de cotisation ?
2. Un jour l'assurance de retraite me paye ma pension, elle va me rembourser mon ASPA depuis 2 ans même plus ?
3. le secrétaire de mon avocat m'a dit qu'il faudra attendre au moins un an que le tribunal va saisir mon dossier, et peut être il va me refuser de le saisir. Est ce que le tribunal a le droit de refuser ma requête ?
4. y a t-i d'autre solution ?

j'espère avoir vos réponse!

Cordialement